

D DOCUMENT D'ÉTUDES

BILAN D'ACTIVITÉ 2003 DES MISSIONS LOCALES ET DES PAIO

Par

*Camille BONAÏTI (Dares)
Amaria SEKOURI (DGEFP)*

N° 99
Avril 2005

**Les documents d'études sont des documents de travail ;
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs
et ne représentent pas la position de la DARES.**



Ministère
des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Introduction

Le présent rapport est issu de l'exploitation des données fournies par l'ensemble du réseau des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO). Il a été réalisé par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour le compte du Conseil national des missions locales (CNML).

La DARES est le service statistique du ministère chargé de l'emploi. Elle est chargée du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des dispositifs et politiques concourant à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. A ce titre, elle assure le suivi de l'activité des missions locales et PAIO.

La DGEFP coordonne la mise en œuvre des dispositifs d'emploi et de formation professionnelle continue. Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les autres départements ministériels et les partenaires sociaux. Elle a en charge le financement du réseau.

Le CNML permet de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales au sein du réseau des missions locales. Il réunit les représentants des ministères compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, des présidents de missions locales, des représentants des régions, des départements et des communes. Le Conseil examine le bilan général d'activité des missions locales et formule des propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau.

Ainsi, cette démarche de coopération mise en œuvre au sein du ministère de l'emploi du travail et de la cohésion sociale permet de rendre compte d'une importante activité d'insertion des jeunes et d'évaluer une politique publique décentralisée et contractualisée entre l'État et les collectivités territoriales.

Ont participé à la réalisation de ce document :

Camille Bonaïti – DARES (traitement statistique des fichiers et analyse des données), Amaria Sekouri - DGEFP (analyse des données financières) et Christophe Fratesi – DARES (traitement statistique des données jeunes),

Remerciement aux directeurs des missions locales et PAIO et aux services des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui ont permis le recueil des informations.

Méthode utilisée pour l'agrégation des données issues des comptes rendus d'activité 2003

Les données de 19 structures ne sont pas remontées à la DARES ou n'ont pas pu être exploitées pour des raisons techniques. Ces données comprennent la totalité des fichiers de la Réunion. Deux structures sur quatre n'ayant pas remonté leurs fichiers, nous avons préféré ne pas intégrer les données de la Réunion. Ainsi les données du bilan 2003 ne comprennent pas les chiffres de la Réunion, exceptés celles concernant le nombre de structures.

Dans les régions concernées, les données manquantes sur les finances et les ressources humaines ont donc été redressées en utilisant comme information auxiliaire le type de la structure (Mission locale, PAIO) et son effectif par tranche sur l'année 2002, excepté pour le département de la Réunion. Ont été également extrapolées les données sur les jeunes en premier accueil. Concernant les données sur l'identité de la structure (nombre d'antennes, type et statut), les données manquantes ont été renseignées avec celles de 2002.

En revanche, les données concernant les entrées dans les mesures n'ont pas été extrapolées. Les chiffres sont donc issus uniquement des CRA 2003 qui ont pu être exploités.

Sommaire

Les chiffres-clés du réseau	4
La structuration du réseau	5
Le bilan des ressources humaines.....	10
Les financements des structures	13
L'activité du réseau : les premiers accueils.....	17
L'activité du réseau : les entrées en mesure.....	21
Bilan de cinq ans de programme TRACE	22
Le programme d'animation et d'actions régionales en 2003.....	28
Annexes	30

Les chiffres-clés¹ du réseau en 2003

- Un réseau national de 535 structures au 1^{er} janvier 2003:
 - 380 missions locales et 155 PAIO
- La moitié des structures couvre un territoire de plus de 57 communes et de plus de 91000 habitants.
- 9450 personnes travaillent dans le réseau
- 351 millions d'euros de financement public :
 - 84% pour l'activité principale
 - 14% pour des activités spécifiques
 - 2% de fonds gérés pour le compte d'autrui
- Les financeurs de l'activité principale :
 - 11% le FSE
 - 30% l'État
 - 20% les régions
 - 5% les départements
 - 8% les communes et les EPCI
 - 6% organismes public et privés
- 414 000 jeunes en premier accueil
- 542 000 entrées en emploi ou en formation

¹ Les chiffres indiqués ne comprennent pas le département de la Réunion exceptés ceux concernant le nombre de structures.

La structuration du réseau

Les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) aident les jeunes de seize à vingt-cinq ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

535 missions locales et PAIO
71% de missions locales
89% d'associations et de GIP

Ces structures accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

▪ L'aménagement du réseau national

Le mouvement d'aménagement du territoire d'intervention des structures se poursuit. Alors qu'il comptait, 322 ML et 303 PAIO en 1998, le réseau compte début 2003, 380 missions locales et 155 PAIO.

Entre 2002 et 2003, une vingtaine de PAIO se sont transformées en missions locales par fusion avec une mission locale existante ou par regroupement de plusieurs PAIO. Cet aménagement permet l'extension du territoire de compétence des missions locales par une approche intercommunale, la couverture de l'ensemble du territoire national et le développement d'un accueil de proximité pour les jeunes.

Au cours de l'année 2003, l'aménagement s'est accéléré : une trentaine de PAIO ont été supprimées.

Tableau 1 : Un réseau composé majoritairement de missions locales sous forme associative

Ensemble		France Métropolitaine		Départements d'Outre-mer	
01/01/2003	31/12/2003	01/01/2003	31/12/2003	01/01/2003	31/12/2003
535 dont :	515 dont:	520	500	15	15
380 missions locales	391	372	383	8	8
155 PAIO	125	148	118	7	7
Type de statut		01/01/2003		01/01/2003	
453 associations		445		8	
25 GIP		24		1	
57 autres*		51		6	

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO - DARES

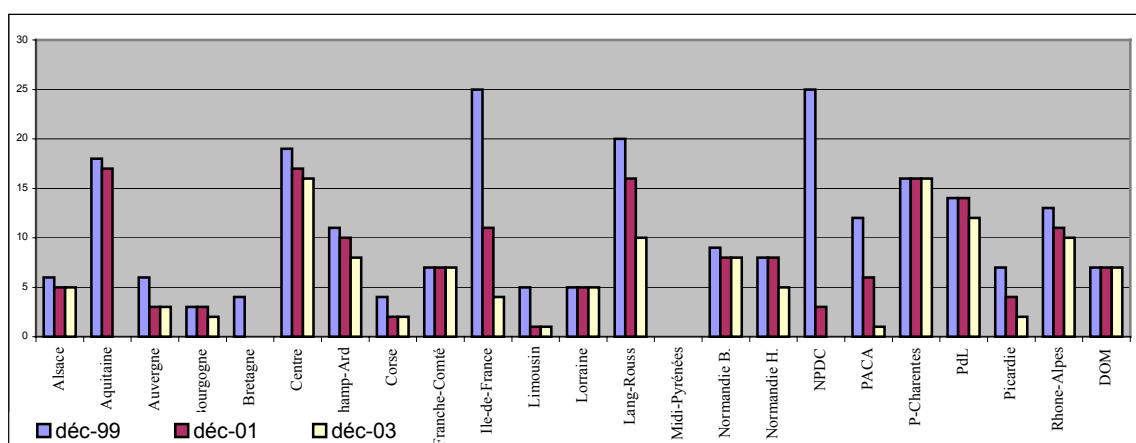
* Services municipaux, services départementaux, GRETA, établissements publics

L'aménagement du réseau en région

Les régions Bretagne et Midi-Pyrénées avaient achevé leur aménagement avant 2002. Fin 2003, ce sont les régions Aquitaine et Nord Pas de Calais qui ne comptent plus aucune PAIO. On constate aussi une nette accélération de l'aménagement du réseau en Ile de France et Languedoc Roussillon.

En revanche, dans les Départements d'outre mer et les régions Poitou-Charentes, Franche Comté et Lorraine, on ne constate pas d'évolution du réseau d'accueil depuis 2000. Dans les zones rurales, le rapprochement des structures est beaucoup plus difficile du fait de la dispersion du public sur le territoire.

Graphique 1 : Evolution du nombre de PAIO



Source : Comptes-rendus d'activité des missions locales et PAIO - DARES

Tableau 2 : Statut des missions locales et des PAIO par région

Région	Nombre de ML	Nombre de PAIO	Nb de PAIO avec statut juridique	Nb de PAIO sans statut juridique	Nb de ML sous statut GIP
Alsace	9	5	4	1	0
Aquitaine	21	9	3	6	0
Auvergne	12	3	2	1	0
Bourgogne	15	2	2	0	0
Bretagne	17			0	0
Centre	11	16	10	6	2
Champagne-Ardennes	8	10	4	6	1
Corse	2	3	3	0	0
Franche Comté	4	7	7	0	0
Ile-de-France	80	8	5	3	11
Limousin	5	1	1	0	1
Lorraine	16	5	5	0	0
Languedoc-Roussillon	13	11	4	7	0
Midi-Pyrénées	11	0	0	0	1
Normandie (basse)	8	8	6	2	0
Normandie (haute)	6	8	7	1	0
Nord-Pas-de-Calais	26	3		3	0
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	29	6	2	4	7
Poitou-Charentes	9	16	10	6	0
Pays-de-la-Loire	14	14	11	3	1
Picardie	14	3	3	0	0
Rhône-Alpes	42	10	8	2	0
DOM	8	7	1	6	1
TOTAL	380	155	98	57	25

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des ML et PAIO- DARES

Le maillage territorial des missions locales et des PAIO

Les missions locales et les PAIO couvrent l'ensemble du territoire pour assurer un service de proximité pour tous les jeunes. L'organisation du maillage territorial des missions locales repose sur les relations entre la mission locale et ses différentes antennes.

La moitié du territoire est couvert par des structures regroupant en moyenne plus de 57 communes et plus de 91 000 habitants. Aux extrêmes, l'on trouve la mission locale de Toulouse Haute-Garonne qui regroupe à elle seule 587 communes et les villes de forte densité (Lyon, Marseille, Lille) comprenant des missions locales mono-communales (15 France entière).

13 missions locales sont départementales. En moyenne, elles sont composées de 6 antennes. L'exception est à trouver avec la mission locale départementale du Gers qui ne comprend que son siège.

Tableau 3 : Répartition régionale du nombre d'antennes par région et par type

Région	Total structures	Nombre de structures avec antennes	Nombre d'antennes	Nombre de ML avec antennes	Nombre de PAIO avec antennes	Nombre d'antennes en ML	Nombre d'antennes en PAIO
Alsace	14	12	44	8	4	36	8
Aquitaine	30	25	76	19	6	68	8
Auvergne	15	11	41	10	1	33	8
Bourgogne	17	12	34	12	0	34	0
Bretagne	17	10	40	10		40	
Centre	27	15	37	6	9	24	13
Champagne-Ardennes	18	6	11	5	1	10	1
Corse	5	4	5	2	2	3	2
Franche Comté	15	9	21	4	5	14	7
Ile-de-France	88	59	144	55	4	140	4
Limousin	6	3	11	3	0	11	0
Lorraine	21	15	48	12	3	44	4
Languedoc-Roussillon	24	15	44	10	5	38	6
Midi-Pyrénées	11	10	47	10		47	
Normandie (basse)	16	9	22	7	2	19	3
Normandie (haute)	14	11	52	7	4	40	12
Nord-Pas-de-Calais	29	24	144	22	2	142	2
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	35	22	86	21	1	85	1
Poitou-Charentes	25	14	23	4	10	10	13
Pays-de-la-Loire	28	18	62	11	7	50	12
Picardie	17	12	30	10	2	28	2
Rhone-Alpes	52	32	86	28	4	79	7
DOM	15	8	26	4	4	20	6
TOTAL	535	356	1134	280	76	1015	119

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES.
Les cases vides correspondent aux régions qui n'ont pas de PAIO

Avec l'aménagement du réseau, 58 nouvelles antennes de missions locales ont été créées entre 2002 et 2003. Ainsi, début 2003, 1134 antennes sont réparties sur le territoire, en plus des 539 structures du réseau des missions locales et des PAIO qui les composent, soit plus de 2 antennes par structure.

Ce maillage territorial correspond aux attentes des collectivités locales en matière d'offre de service de proximité. Toutefois, il reste inachevé, car l'on décompte toujours plus d'un tiers des structures sans antenne et la moitié des structures avec juste plus d'une antenne.

▪ La taille des structures

L'éventail de la taille des structures s'échelonne de 0,75 à 116 équivalent temps plein (ETP). Deux missions locales ont un effectif supérieur à 100 personnes (Marseille et Lille).

La différence de taille entre les missions locales et les PAIO s'accroît d'année en année du fait de l'aménagement du réseau qui tend à concentrer les structures. En conséquence, alors que la majorité des missions locales ont un effectif supérieur à 10 ETP, plus de la moitié des PAIO ont au plus 5 ETP et la quasi totalité des PAIO ont moins de 10 ETP.

Tableau 4 : Répartition des structures par taille en équivalent temps plein (ETP)

Nombre d'ETP	Inférieur ou égal à 5	De 5,05 à 10	De 10,05 à 20	De 20,05 à 30	Plus de 30
Nombre de structures en 2003	86	122	209	68	54
Nombre de ML	4	61	198	68	54
Nombre de PAIO	82	61	11	0	0
Part des différentes tranches en 2003	15,9	22,7	38,8	12,6	10,0
<i>Rappel des tranches 2002</i>	17,7	24,0	36,7	11,9	9,7

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO - DARES

Le bilan des ressources humaines

- **L'évolution des effectifs**

**9450 personnes travaillent dans le réseau
90% sont des salariés des structures**

Tableau 5 : Effectif par type de structure

	Missions locales	PAIO	Total	Évolution 2003/2002
Effectif total	8474	977	9451	2.5%
Équivalents temps plein	7563.8	807.5	8371.3	2.9%
Salariés	7564	876	8440	4.1%
Mis à disposition	911	100	1011	-10.5%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion)- DARES

Même s'il progresse moins rapidement que l'année précédente, le nombre de salariés continue d'augmenter (Tableau 6).

Le nombre de personnels mis à disposition par un organisme extérieur (collectivité locale, établissement public de coopération intercommunale, ANPE, etc) continue de diminuer, toutefois, dans une moins grande mesure qu'en 2002. En 2003, cette catégorie de personnel ne représente plus qu'un dixième de l'effectif total. La majorité du personnel mis à disposition est originaire de l'ANPE ou des collectivités territoriales (respectivement 38% et 45%).

Tableau 6 : Évolution de l'effectif total de 1999 à 2003

Variation année n/n-1	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
Effectif total	+0,8%	+1,7%	+4,8%	+2,4%
Effectif salarié	+3,5%	+3,6%	+8,8%	+4,1%
Effectif MAD*	-8,9%	-9,5%	-17,1%	-10,5%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion sur évolution 2003/2002) – DARES

* MAD : Personnels mis à disposition par un organisme extérieur à la structure

- **Les conditions de travail des salariés et des agents mis à disposition des missions locales et de PAIO**

Tableau 7 : Temps de travail par type de structure

	Missions locales	Part dans l'effectif total ML	PAIO	Part dans l'effectif total PAIO	Total	Part dans l'effectif total
Temps partiel	2416	28,5%	385	39,4%	2801	29,6%
Temps plein	6058	71,5%	592	60,6%	6650	70,4%
Effectif total	8474	100,0%	977	100,0%	9451	100,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion)– DARES

Tableau 8 : Type de contrat par type de structure

	Missions locales	Part dans l'effectif total ML	PAIO	Part dans l'effectif total PAIO	Total	Part dans l'effectif total
CDD	1429	16,9%	319	32,7%	1748	18,5%
CDI	7045	83,1%	658	67,3%	7703	81,5%
Effectif total	8474	100,0%	977	100,0%	9451	100,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

Près d'une personne sur cinq est embauché en CDD dans les missions locales et les PAIO. Ce chiffre reste largement au dessus de la moyenne nationale de 10% en 2003.

Ce sont surtout les salariés qui sont en CDD: 20% contre 14% des agents mis à disposition. En revanche, les agents mis à disposition sont plus souvent à temps partiel: presque la moitié des agents MAD est à temps partiel contre un peu moins d'un salarié sur trois.

Tableau 9 : les métiers dans les missions locales et les PAIO (en pourcentage)

	Insertion sociale et professionnelle	Information/ Communication	gestion	Encadrement	autres	total
ML	61,5	8,1	14,5	10,1	5,7	100,0
PAIO	53,4	11,2	14,8	14,0	6,6	100,0
Effectif total	60,7	8,5	14,5	10,5	5,8	100,0

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

La mise en place de la convention collective des missions locales et des PAIO a permis d'identifier des emplois repères qui caractérisent les métiers des missions locales et des PAIO. Ainsi, le domaine de l'insertion sociale et professionnelle comprend les emplois de chargé d'accueil, conseiller et chargé de projet. Avec plus de 60% des effectifs, en contact direct avec les jeunes, le réseau est bien positionné sur son cœur de métier.

Le chargé d'accueil accueille le public puis le dirige en fonction de sa demande. Les conseillers reçoivent les jeunes en entretien et les accompagnent tout au long de leur parcours. Pour cela, ils s'appuient sur leur réseau de partenaires. Les chargés de projets et les conseillers de niveau 2 mettent également en place des projets permettant une meilleure prise en compte de la demande et des besoins des jeunes.

Les financements des structures

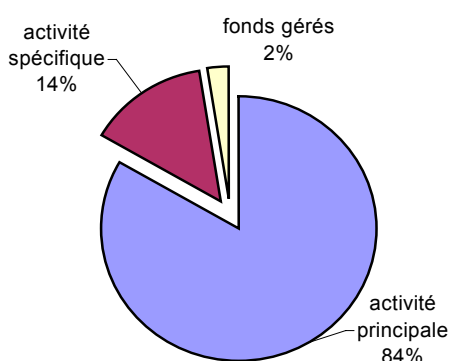
Financement de l'activité principale : 292 millions d'euros dont 156 millions apportés par les collectivités territoriales

▪ **Total des subventions allouées au réseau : 351 millions d'euros**

Le total des subventions reçues par les structures du réseau (activité principale, activités spécifiques, fonds gérés pour le compte d'autrui) tant de la part de l'État, du Fonds social européen, des collectivités territoriales et des organismes publics et privés se décompose comme suit :

- 292 millions d'euros de subventions pour l'activité principale
- 49,8 millions d'euros de subventions pour l'activité spécifique

Graphique 2 : Répartition des financements par type d'activité



Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

▪ **Financement de l'activité principale : 292 millions d'euros**

La somme des subventions reçues au titre de l'activité principale correspond aux actions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé vers l'emploi, notamment à la reconduction en 2003 du programme Trajectoire d'Accès à l'Emploi (TRACE).

Les financements relatifs au programme TRACE s'élèvent à 28,1 millions d'euros en 2003. En 2003, la part des financements État augmente de 83% à 89%, du fait de la consolidation des postes créés en 2002 sans contrepartie obligatoire des collectivités territoriales). Quinze régions cofinancent le programme à hauteur de 4% du financement total. Les autres

collectivités territoriales apportent 7%. La participation de ces dernières peut comprendre la mise à disposition d'agents qui ne sont pas toujours comptabilisés, car ces contributions en nature sont difficilement identifiables.

▪ **Les financeurs de l'activité principale**

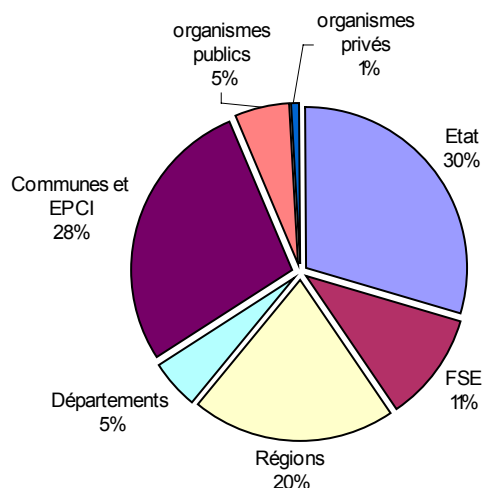
Tableau 10 : Répartition des financeurs de l'activité principale en millions d'euros

Financier	État	FSE	Régions	Départements	Communes et EPCI	Organismes publics	Organismes privés
Montant 2003	86,1	31,7	58,5	14,4	81,2	15,7	2,4
Montant 2002	80,1	30	55,0	14,6	82,2	16,6	2,2
Évolution 2002/2003	7,5%	5,6%	6,3%	-1,4%	-1,2%	-5,4%	9,1%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES, DGEFP

En 2003, l'augmentation des subventions de l'Etat augmente de 7,5%. Elle finance la consolidation des postes TRACE et la création de nouvelles missions locales. Elle augmente moins significativement qu'en 2002 (21%). Mais, l'année 2002 est marquée par une nette augmentation des moyens : consolidation des moyens supplémentaires accordés en 2001 et prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre de la convention collective en plus des moyens alloués pour la création de nouvelles missions locales et le financement des postes TRACE.

Graphique 3 : Répartition des financeurs en activité principale



Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

▪ **Le financement de l'activité principale par l'État et le FSE**

Tableau 11 : Répartition du financement Etat et FSE en millions d'euros

	État				FSE					Total
	LFI	TRACE	Autres	Total	FSE 3.1	FSE 3.2	FSE 2	FSE 1	Total	
En M€	53,1	24,9	8,2	86,2	24,6	3,6	1,8	1,6	31,6	112,1
Part dans le financement Etat et FSE	45%	21%	7%	73%	21%	3%	2%	1%	27%	100,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES, DGEFP

Les financements de l'Etat sont répartis en trois enveloppes budgétaires

- La subvention de l'État pour le financement de l'activité principale du réseau inscrite en loi de finances (**LFI**)
- Les crédits alloués pour le financement de l'accompagnement renforcé du programme TRACE (**TRACE**)
- La dotation non reconductible du surcoût lié à la mise en œuvre de la convention collective et le financement de la formation des personnels du réseau (**Autres**)

Les financements du FSE concernent essentiellement l'objectif 3 axe 1

Une grande partie du cofinancement FSE de l'activité principale est réalisée dans le cadre de l'Objectif 3, Axe 1, Politiques actives du marché du travail – mesure 1 (21%). Il s'agit de l'accompagnement renforcé des jeunes les plus en difficulté, issus notamment des zones urbaines sensibles (ZUS) et des zones de revitalisation rurale (ZRR). Ces aides sont également destinées à l'unification du réseau et au développement des programmes d'animation régionale.

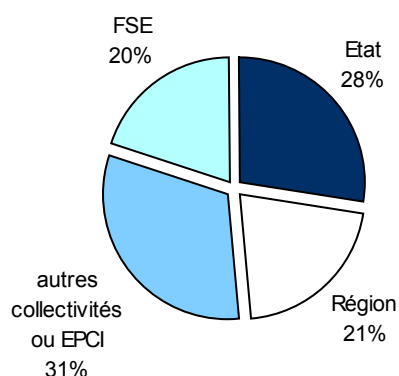
L'intervention du FSE dans le cadre de l'Objectif 3, Axe 2, égalité des chances, intégration sociale, est peu utilisé par les missions locales et PAIO (3%). Cela concerne la prise en charge globale des actions de lutte contre les exclusions pour les jeunes les plus en marge de l'insertion.

Le FSE Objectif 1 et 2 concerne des zones géographiques spécifiques et représentent au total 3% des subventions :

- L'Objectif 1 (soutien aux région en retard de développement) pour les DOM (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane), la Corse et trois arrondissements du Nord-Pas-de-Calais.
- L'Objectif 2 (reconversion économique et sociale des zones en mutation) pour les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficulté et les zones en crise dépendant de la pêche. L'apport du FSE s'adresse prioritairement aux actions d'insertion et d'emploi développées par le réseau dans les quartiers en difficulté.

- **Le financement des activités spécifiques par l'Etat, le FSE et les collectivités territoriales**

Graphique 4 : Part des financeurs dans l'activité spécifique



Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES, DGEFP

Les activités spécifiques représentent 14% des subventions totales reçues par les missions locales.

Ces activités sont constituées d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, d'accompagnement dans les démarches d'accès au logement et à l'hébergement, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations mais également d'action de sensibilisation à la citoyenneté, de culture et de loisirs.

Répondant majoritairement à des politiques locales, ces actions sont mises en place et financées à hauteur de 31% par les collectivités locales et les établissements de coopération intercommunales (EPCI).

L'activité du réseau : les premiers accueils

Les missions de base des missions locales et PAIO sont l'accueil, l'orientation et l'accompagnement dans les parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Les jeunes en premiers accueil ont été reçus pour la première fois en 2003 dans une structure. Il ont été 414 000 (hors Réunion) en 2003, soit près de 9% de plus qu'en 2002 (hors Guyane et la Réunion).

▪ L'évolution des premiers accueils

Le nombre des jeunes en premier accueil augmente de plus en plus rapidement. Entre 2001 et 2002, leur nombre avait augmenté de 5%. Il retrouve en 2003 son niveau de 1998. Le nombre des hommes continue de progresser plus vite que celui des femmes entre 2002 et 2003 : 9,4% contre 7,8%. (Annexe 4). Cet écart est néanmoins moins important que celui entre 2001 et 2002 : 8,3% contre 1,9%.

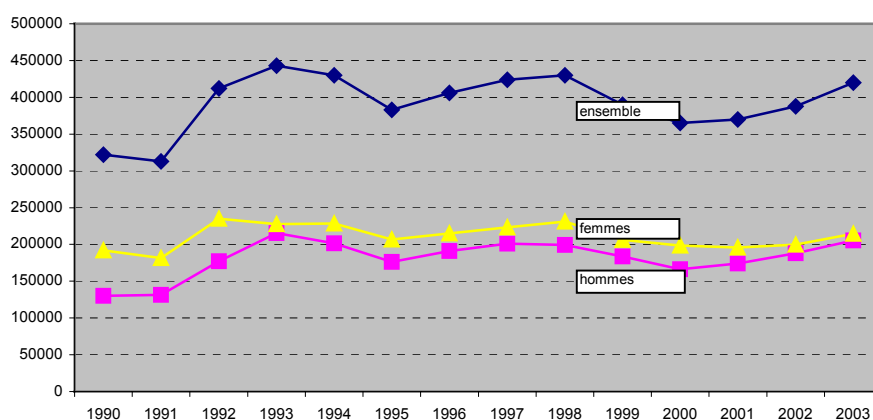
En effet, en période de retournement conjoncturel sur le marché du travail, les jeunes et les hommes sont régulièrement les premiers touchés. Néanmoins, si la dégradation de l'emploi industriel se poursuit en 2003, secteur d'emploi privilégié par les hommes, l'emploi tertiaire du secteur privé, habituellement très dynamique, ne croît que modestement (DARES, premières synthèses, novembre 2004). La hausse du chômage des jeunes reste donc très importante et les jeunes femmes sont moins préservées que l'année précédente. Le taux de chômage des jeunes hommes de moins de 25 ans a ainsi augmenté de 8,3% entre 2001 et 2002 et celui des femmes de 2,1%. Entre 2002 et 2003, il augmente de 6,9% alors que celui des femmes augmente de 5,6%.

+ 8,6% de jeunes en premier accueil

Un taux de fréquentation des jeunes femmes qui augmente

Une baisse continue des jeunes de 16/18 ans et des jeunes sans qualification

Graphique 5 : Evolution du nombre des jeunes en 1^{er} accueil depuis 1990



Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO - DARES

Tableau 12 : Les premiers accueils par sexe, âge et niveau de qualification

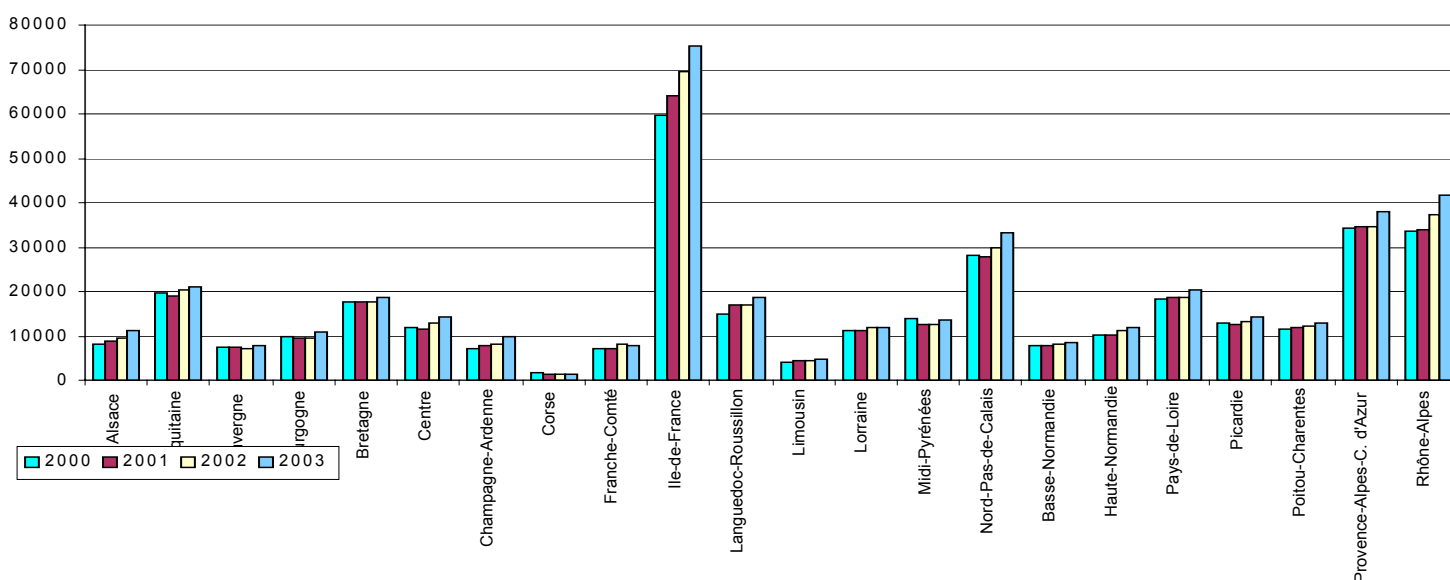
Âges et niveaux de formation	2001		2002		2003	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
16-17	56%	44,0%	55,9%	44,1%	55.8%	44.2%
18-21	45%	55%	46,9%	53,1%	47.3%	52.7%
22-25	45,5%	54,5%	47,2%	52,8%	47.8%	52.2%
26 et plus	41,9%	58,1%	45%	55,0%	48.3%	51.7%
VI	59,6%	40,4%	60,2%	39,8%	60.9%	39.1%
Vb	54,4%	45,6%	55,3%	44,7%	55.8%	44.2%
V	48,8%	51,2%	51,0%	49,0%	52.0%	48.0%
IV et +	37,5%	62,5%	39,3%	60,7%	39.2%	60.8%

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO (hors Réunion sur 2003) - DARES

▪ **L'évolution des premiers accueils en région**

Seule la région Franche Comté voit son nombre de jeunes en premier accueil diminuer par rapport à 2002 (-7%). Cette diminution se fait surtout au profit des jeunes femmes les plus âgées : le nombre de jeunes femmes en premier accueil de 18 à 25 ans diminue de 12% et celui des plus de 25 ans de 42%. Les jeunes en premier accueil dans les autres régions augmentent de 4% en Aquitaine à 17% en Alsace. (voir annexe 4)

Graphique 6 : Évolution du nombre des premiers accueils par région sur 4 années



Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO (hors Réunion sur 2003) - DARES

▪ **La répartition par âge et par niveau**

L'augmentation du nombre de jeunes en premier accueil entre 2002 et 2003 se réalise surtout au profit des jeunes des niveaux les plus élevés qui augmentent respectivement de 10,9% pour les niveaux V et 9,4% pour les jeunes de niveau IV et plus. En revanche, les jeunes de niveau les plus bas augmentent de moins de 2% (annexe 5). Ils représentent, d'ailleurs en 2003 à peine un dixième des jeunes en premier accueil.

Cette faible augmentation peut s'expliquer par la mise en place du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en juillet 2002 : il vise le public jeune sans diplôme de moins de 22 ans. D'ailleurs, le nombre de jeunes de cette catégorie en CDI est supérieure fin 2003 à celui avant la réforme : 20% de CDI en plus entre le quatrième trimestre 2003 et le premier trimestre 2002. Pour les autres jeunes, diplômés et plus de 22 ans, le nombre de jeunes en CDI n'a pas beaucoup varié. Cette évolution pourrait expliquer la faible augmentation du public le plus jeune sans diplôme en premier accueil au détriment du public plus âgé et plus diplômé qui, sur l'année 2003, n'était pas visé par une politique publique particulière.

Tableau 13 : Une baisse du public le plus jeune

	16/17		18/21		22/25		26 et +		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
2003	9,4%	7,4%	25,0%	27,9%	14%	15,4%	0,4%	0,5%	100,0%
2002	9.6%	7.6%	25.3%	28.7%	13.1%	14.6%	0.5%	0.6%	100%
Total 2003	16,8%		52,9%		29,4%		0,9%		100%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion)- DARES

Tableau 14 : Une part décroissante des jeunes les moins qualifiés (niveau VI)

	2000	2001	2002	2003
Niveau VI	11.5%	11.2%	10.7%	10.0%
Niveau V bis	17.4%	17.6%	18.0%	17.8%
Niveau V	34.7%	34.5%	34.9%	35.6%
Niveau IV et plus	36.4%	36.7%	36.4%	36.6%

Source : Comptes rendus d'activité des missions locales et PAIO (hors Réunion)- DARES

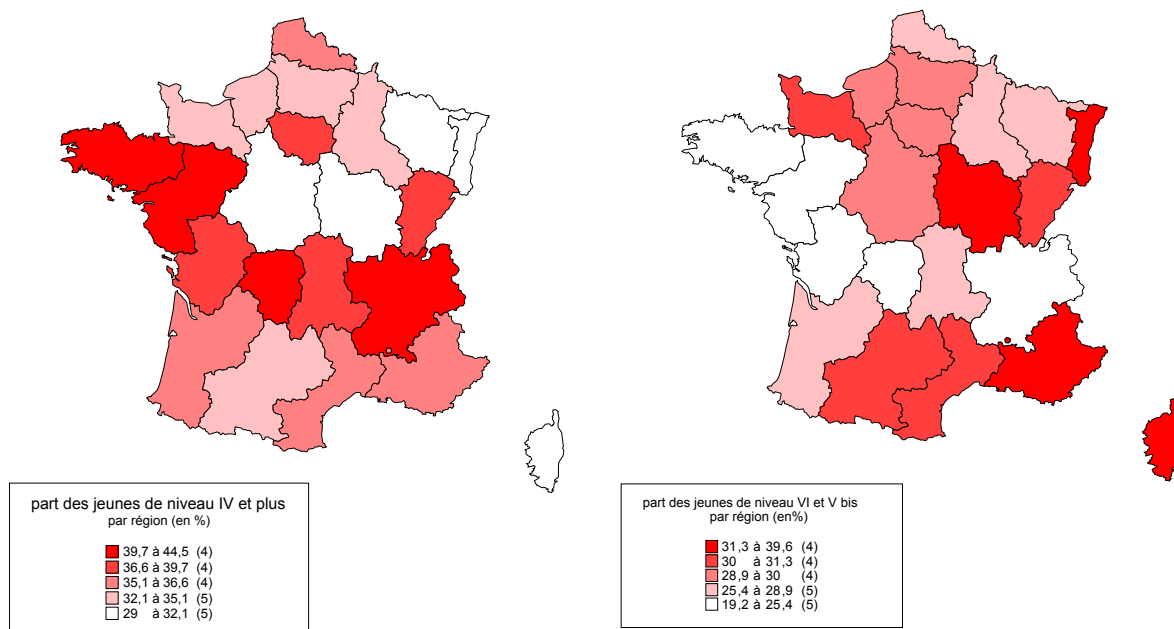
En 2003, la part des jeunes sans qualification (niveau V bis et VI) est inférieure à quatre jeunes sur dix sauf pour la Guyane où près de la moitié des jeunes en 1^{er} accueil sont sans qualification. En France métropolitaine, la région Corse, comme en 2002, reste la région avec la part des jeunes sans qualification la plus importante. Néanmoins, à peine 40% des jeunes en 1^{er} accueil sont sans qualification dans cette région, soit une baisse par rapport à 2002 : le nombre de jeunes de niveau VI diminue de 7% dans cette région par rapport à 2002.

Dans certaines régions, la part de ces jeunes est même inférieure à 25% : Bretagne (19,2%), Pays de la Loire (23,5%) et Limousin (23,7%). Dans ces mêmes régions, la part des jeunes les plus qualifiés représente plus de 40% des jeunes en 1^{er} accueil.

Répartition régionale de la qualification jeunes

Part des jeunes les plus qualifiés par région

Part des jeunes les moins qualifiés par région



Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO - DARES

L'activité du réseau : les entrées en emploi et en formation

542 000 entrées en emploi ou en formation
Des hommes plus nombreux orientés vers les formations en alternance
Des femmes plus nombreuses vers le retour en formation initiale et les formations rémunérées

Sont regroupées ici, les différentes solutions, en terme d'emploi et de formation, proposées aux jeunes: contrats de travail classiques (CDI, CDD, Intérim) et subventionnés par les politiques publiques (Contrat jeunes en entreprise, Entreprise d'Insertion), formation (stages des conseils régionaux, stages AFPA), contrats emploi-formation (contrats de qualification et d'apprentissage).

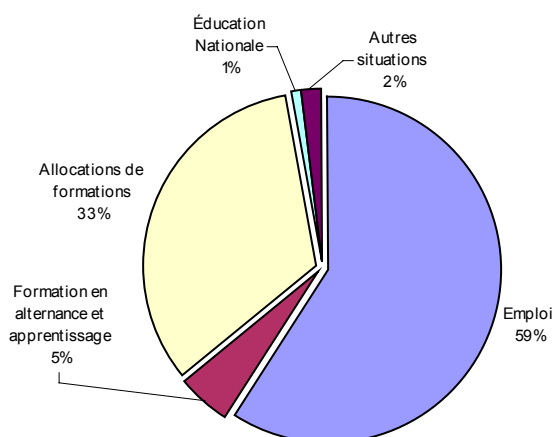
En 2003, le nombre d'entrées en emploi ou en formation augmentent de 2,8% par rapport à 2002 : 542 000 en 2003 contre 527 000 en 2002². Mais avec une part des entrées en emploi (Emploi + contrats en alternance) moins importante qu'en 2002 (64% contre 65,3%). Malgré une hausse du chômage des jeunes, les entrées en emploi restent donc quasi identique à celles de 2002. Les entrées en formation (hors alternance et retour en formation initiale) augmentent en revanche de 6%.

Tableau 15 : Répartition par sexe des entrées en emploi et en formation

	Emploi	Formation en alternance et apprentissage	Allocations de formation	Education nationale	Autres situations	Total entrées en emploi et en formation	Jeunes concernés
Part des hommes	47,8%	55,2%	47,7%	42,1%	54,7%	48,3%	48,3%
Part des femmes	52,2%	44,8%	52,3%	57,9%	45,3%	51,7%	51,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors DOM)- DARES

Graphique 7 : Les entrées en emploi et en formation



Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors DOM) - DARES

² Hors départements d'outre mer

Première Synthèses Informations

BILAN DE CINQ ANS DE PROGRAMME TRACE : *320 000 jeunes en difficulté accompagnés vers l'emploi*

Le programme d'accompagnement TRACE a été créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, afin d'aider les jeunes en difficulté d'insertion à accéder à l'emploi. L'originalité du programme est d'appréhender les problèmes d'insertion dans leur globalité : emploi, formation mais aussi santé, logement citoyenneté... La circulaire de 1998 prévoit que chaque jeune soit en contact avec un référent unique qui élabore, avec lui, un parcours vers l'emploi, en mobilisant les différents dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Entre 1998 et 2003, le programme TRACE a bénéficié à 320 000 jeunes essentiellement pas ou peu qualifiés. Pendant leur passage dans le dispositif, sept jeunes sur dix ont accédé à un emploi et quatre sur dix à une formation. Ainsi, près de la moitié des jeunes sortent du dispositif vers l'emploi, majoritairement durable, ou vers la formation. Cette proportion évolue peu dans les deux ans qui suivent la sortie du dispositif.

Les jeunes gardent une image globalement positive de leur passage dans le programme. Trois jeunes sur quatre estiment le rôle de leur conseiller utile, voire indispensable. Durant leur passage dans TRACE, la moitié des jeunes l'ont rencontré au moins une fois par mois.



Créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, le programme TRACE se fixe pour objectif l'accès à un emploi durable des jeunes en difficulté. Ce programme a recentré le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) sur son public originel. Il a également contribué à formaliser et généraliser les pratiques expérimentées çà et là.

Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, le dispositif met en œuvre un accompagnement personnalisé de 18 mois (ou 24 sous certaines conditions à partir de 2002). Il mobilise l'ensemble des dispositifs publics d'emploi et de formation professionnelle. Il sollicite également fortement le partenariat local. L'inscription dans le programme TRACE garantit donc au jeune l'accès prioritaire à certaines mesures et un suivi personnalisé par un conseiller qui devient dès lors le « référent » du jeune.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation est l'opérateur principal de TRACE. Au sein de ce réseau, le suivi des jeunes en TRACE s'organise différemment selon les structures. Dans certains organismes, des conseillers sont dédiés uniquement au suivi des jeunes inscrits dans le programme TRACE. Dans d'autres, les conseillers suivent à la fois des jeunes inscrits ou non en TRACE. Des opérateurs externes peuvent également intervenir « là où les missions locales et PAIO ne sont pas immédiatement en situation d'assurer l'accompagnement et le suivi de l'ensemble des jeunes pouvant en bénéficier » (circulaire du 1^{er} juillet 1998). Il peut s'agir d'organismes de formation, mais aussi d'organismes d'insertion professionnelle, de certains foyers de jeunes travailleurs ou d'équipes de prévention.

Dès l'origine, l'État avait affirmé sa volonté que les opérateurs externes se désengagent progres-

sivement. Il était ainsi prévu que la part des jeunes suivis par un opérateur diminue au fil du temps : 5 000 sur 10 000 en 1998 ; 15 000 sur 60 000 en 2000.

L'élargissement qualitatif et quantitatif du programme, consécutif à la seconde loi de lutte contre la pauvreté et les exclusions de juillet 2001, a toutefois modifié cet équilibre. Le programme prévoyait d'accueillir, en 2002, près de 40 000 jeunes de plus qu'en 2001. L'objectif était d'ouvrir TRACE à tous les jeunes en difficulté. Étaient en particulier visés les jeunes en situation de rupture et sans résidence stable qui pouvaient bénéficier d'un accompagnement spécifique durant six mois supplémentaires. Étaient aussi concernés les jeunes en situation d'échec répété dans leur recherche d'emploi : jeunes diplômés, chômeurs de longue durée, jeunes femmes, habitants des zones urbaines sensibles. Ces nouvelles dispositions n'ont pu être mises en place qu'avec le recours accru à des opérateurs externes (tableau 1).

Le dispositif s'est étendu à l'ensemble des jeunes en difficulté

Entre octobre 1998 et décembre 2003, 320 000 jeunes de 16 à 25 ans ont intégré le programme TRACE. La majorité des jeunes ne possédait aucune qualification avant l'entrée en TRACE : 64 % des jeunes sont de niveaux VI ou V bis en 1999 ; 52 % en 2003. Bien que minoritaire, la part des jeunes de niveau baccalauréat s'accroît nettement à partir de 2002, suite à l'élargissement du programme : 7 % en 2001, 13 % en 2002 (tableau 2).

Du fait des difficultés particulières d'insertion dans l'emploi durable des jeunes filles malgré un niveau de formation plus élevé, les entrées se féminisent. Les femmes représentaient 48 % des entrées en 1999, et 53 % en 2002 et 2003.

Les jeunes accédant à TRACE aujourd'hui fréquentent le réseau d'accueil, d'information et d'orientation depuis moins longtemps

Tableau 1
Une part fluctuante des entrées réalisées par les opérateurs externes
(en volume et en pourcentage)

	1998-1999	2000	2001	2002	2003
Effectif prévu d'entrants	50 000	60 000	60 000	98 000	92 000
Effectif prévu d'entrants par opérateurs externes	20 000	15 000	15 000	20 000	20 000
Volume d'entrants	42 200	51 100	51 300	88 000	86 400
Volume des entrées par opérateurs externes	18 230	14 050	4 800	18 830	18 840
Part des entrées par opérateurs externes	43,2	27,5	9,3	21,4	21,8

Note : l'année d'entrée correspond à l'entrée effective du jeune dans le programme (et non à la date de la convention).

Source : Parcours - Traitement : Dares.

Tableau 2
Une place plus importante des niveaux IV et plus en 2002 et 2003 autorisée par l'élargissement de TRACE

	(En pourcentage)				
Dernière classe suivie	1999	2000	2001	2002	2003
Niveau Bac et plus (Niveau IV et plus)	3,8	6,4	7,3	13,0	11,3
Niveau CAP-BEP (Niveau V)	32,3	37,4	38,4	36,5	36,7
Niveau 3 ^{ème} générale et années intermédiaires de CAP-BEP (Niveau Vbis)	31,4	30,1	30,9	30,1	30,7
Sorties avant la dernière année du collège (Niveau VI)	32,5	26,1	23,4	20,4	21,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Parcours - Traitement : Dares.

que lors des premières années d'application : deux tiers des jeunes entrés en 2002 et 2003 fréquentaient la missions locale ou la PAIO depuis moins d'un an ; ils étaient 42 % en 1999. Les jeunes accédant au programme sont aussi un peu plus jeunes qu'au début (tableau 3).

Les jeunes présents dans le programme TRACE rencontrent fréquemment des freins importants à leur insertion professionnelle : habitation dans un quartier difficile, hébergement précaire, absence de revenus, absence de moyen de locomotion personnel, difficulté de modes de garde des enfants, discrimination éventuelle des employeurs... (tableau 7).

TRACE est un programme original, car il appréhende les problèmes des jeunes dans leur globalité : emploi, formation, santé, logement, citoyenneté... Les jeunes peuvent ainsi accéder à certains services, en interne dans les missions locales ou PAIO, ou à l'extérieur. L'accès à l'emploi est la raison principale pour laquelle les jeunes ont intégré le dispositif. Ils bénéficient notamment de conseils sur les métiers ou d'une aide pour rédiger un CV ou une lettre de motivation. Toutefois, trois sur dix avancent également d'autres demandes : accès à une formation essentiellement, mais aussi une aide financière (comme l'accès au Fonds d'aide aux jeunes), et, dans une moindre mesure, accès à un logement ou ouverture de droits à la Sécurité Sociale. Les conseillers n'ont donc pas été seulement mobilisés sur les aspects professionnels de l'insertion : plus d'un jeune sur dix a demandé l'aide de son référent pour un problème de logement, 5 % l'ont sollicité pour un problème de santé.

Pendant TRACE : des entretiens, des emplois et des formations

Au cours du programme, des actions de bilan, de remobilisa-

tion, d'insertion, de mise en situation professionnelle et de formation sont mises en œuvre. Les contacts avec le référent sont fréquents : la moitié des jeunes a bénéficié d'au moins un entretien par mois durant la période d'accompagnement de TRACE, et un sur dix a été reçu trois fois par mois. Parmi ceux qui n'ont pas eu d'entretien en face à face avec un conseiller, trois sur quatre ont conservé un contact au moins mensuel par téléphone, par courrier ou en effectuant une simple visite.

Sept jeunes sur dix accèdent à un ou plusieurs emplois pendant leur passage dans le dispositif TRACE. La moitié d'entre eux a occupé un seul emploi, un quart deux emplois, 5 % en occupent plus de cinq. Ce sont alors généralement des contrats d'intérim ou à durée déterminée de quelques jours s'enchaînant les uns aux autres.

Le programme TRACE mobilise largement les dispositifs d'emploi et de formation mis en œuvre par l'État et les collectivités territoriales : stages de formation, contrats

aidés... Dans un cas sur quatre, le premier emploi occupé après l'entrée en TRACE est un Contrat emploi-solidarité. 63 % des emplois sont non aidés et sont en général de courte durée : 53 % sont à durée déterminée et 24 % sont une mission d'intérim. Le temps d'accès à l'emploi est court : trois mois environ pour ceux qui y accèdent. Il est, en général, plus long pour les contrats de droit commun, surtout à temps complet.

Deux jeunes sur cinq entreprennent une formation durant leur période d'accompagnement. Pour la moitié d'entre eux, la première a lieu un peu plus de deux mois après l'entrée dans le dispositif. Trois fois sur dix, elle est suivie d'autres épisodes de formation.

Des sorties vers l'emploi moins nombreuses lorsque le contexte économique est défavorable

Environ deux jeunes sur cinq sortent du programme avant 18 mois après 2001. Ils étaient trois sur cinq en 2000. Entre 2000

Tableau 3
Un jeune sur six est mineur

(En pourcentage)

	1999	2000	2001	2002	2003
16 - 17 ans	11,7	15,0	15,4	16,1	15,9
18 - 21 ans	56,6	57,9	58,3	58,3	58,8
22 - 25 ans	31,7	27,1	26,3	25,6	25,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Parcours - Traitement : Dares.

Tableau 4
Des sorties vers l'emploi de moins en moins nombreuses

(En pourcentage)

Cohortes de jeunes sortis en	2000	2001	2002	2003
Emploi	50,5	46,3	43,1	41,7
<i>Emploi classique .</i>	62,4	66,5	65,9	69,8
<i>Emploi aidé</i>	37,6	33,5	34,1	30,2
Formation	4,5	6,5	6,8	7,2
Chômage	37,0	39,6	42,2	43,6
Inactivité	8,0	7,6	7,9	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Ensemble des jeunes sortant dont la situation à la sortie est connue (92 % des situations pour les cohortes sorties en 2000 et en 2001, 90 % pour celles sorties en 2002 et 2003).

Source : Parcours - Exploitation : Dares

et 2003, les chances d'être en emploi à la sortie du dispositif TRACE diminuent de 50 % à 42 %, tandis que le risque d'être au chômage progresse de 37 % à 44 % (tableau 4). Avec le retournement conjoncturel, intervenu à la mi-2001, les jeunes ont moins d'opportunités d'accéder à l'emploi, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés.

Le programme TRACE se fixait comme objectif d'amener la moitié des jeunes à un emploi durable, défini comme un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD) de plus de six mois, aidé ou non. Pour la cohorte sortie en 2003, un tiers des emplois peuvent être considérés comme durables. L'objectif n'a donc pas été atteint. Les jeunes estiment, néanmoins, que le programme a eu un effet positif sur leur parcours professionnel (encadré 3).

Quelques mois plus tard

La situation professionnelle des jeunes un an après la sortie « théorique » du dispositif a peu évolué : près de la moitié des jeunes entrés dans le programme TRACE à la fin 1999 est en emploi au printemps 2002 (tableau 5), plus d'une fois sur trois en contrat à durée indéterminée (CDI). L'accès à l'emploi est plus difficile pour les femmes qui sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à se retirer du marché du travail. Une femme sur deux travaille à temps partiel (contre moins d'un homme sur quatre) et une sur dix moins de vingt heures par semaine.

Les entreprises privées sont le principal employeur des anciens bénéficiaires du programme TRACE. Au fil du temps, leur part augmente au détriment du secteur public, du milieu associatif et des agences d'intérim. Les jeunes ayant déjà travaillé occupent plus fréquemment des emplois dans des entreprises privées, alors que ceux qui rencontrent de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle sont plus souvent

embauchés au sein du secteur public ou auprès d'associations.

Parmi les jeunes entrés en TRACE fin 1999, 7 % suivent une formation à la mi-2002. Il s'agit plus souvent qu'après l'entrée en TRACE de formations qualifiantes

visant à apprendre un métier (66 %). La qualité des formations suivies s'améliore. L'acquisition d'un diplôme est prévue dans plus de six cas sur dix. Ce n'était le cas que d'une formation sur quatre au cours du programme.

Tableau 5
Des situations d'emploi et de formation majoritaires deux ans et demi après l'entrée

<i>(En pourcentage)</i>			
Situation professionnelle à mi-2002	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi	49,9	43,7	46,8
<i>Emploi classique</i>	76,4	79,2	77,4
<i>Emploi aidé</i>	23,6	20,8	22,6
Formation	6,7	7,5	7,1
Recherche d'emploi	40,4	38,1	39,3
Inactivité	3,0	10,7	6,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE (Entrés de septembre à décembre 1999) - Dares.

Tableau 6
Trois ans et demi après l'entrée, davantage d'emplois non aidés qu'un an auparavant

<i>(En pourcentage)</i>			
Situation professionnelle à mi-2003	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi	48,6	49,1	48,9
<i>Emploi classique</i>	78,8	83,5	81,2
<i>Emploi aidé</i>	21,2	16,5	18,8
Formation	6,0	4,7	5,4
Recherche d'emploi	42,2	34,4	38,3
Inactivité	3,2	11,8	7,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE (Entrés de septembre à décembre 1999) - Dares.

Encadré 1

LA BOURSE D'ACCÈS À L'EMPLOI

La Bourse d'Accès à l'Emploi (BAE) a été mise en place, à titre expérimental, en 2002 dans le cadre du dispositif TRACE. Son objectif : assurer « une sécurisation financière des parcours » des jeunes bénéficiaires de ce dispositif en leur ouvrant le droit à une bourse d'un montant maximal de 300 E par mois et de 900 E par semestre durant les périodes où ils ne perçoivent aucune ressource. Selon le nombre de périodes travaillées dans le mois, la bourse peut prendre les montants suivants : 75 E, 150 E, 225 E et 300 E.

La bourse a été attribuée aux jeunes présents dans le programme TRACE en 2002. Son versement est effectif à partir du moment où les droits sont ouverts et prend fin au moment de la sortie du programme. Elle n'a pas été reconduite pour les jeunes entrés après 2002.

Fin 2002, plus de 86 000 jeunes ont ouvert un droit et près de 65 000 ont perçu au moins une fois la bourse au cours des années 2002 et 2003. Les jeunes femmes représentent 56 % des bénéficiaires, alors que leur part parmi les entrants en 2002 et 2003 est de l'ordre de 53 %.

Tableau 7
Les bénéficiaires du programme TRACE*

(En pourcentage)

Statut matrimonial	
Célibataire	88
Marié ou Vie maritale	11
Autres statuts (séparé, divorcé...)	1
Enfants à charge	9
Aucun moyen de locomotion personnel	77 % des jeunes femmes 65 % des jeunes hommes
Nationalité	
Française	91
D'un pays de l'Union européenne	1
D'un pays hors Union européenne	8
Bénéfice d'un revenu de substitution	
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	
(à titre de charge de famille ou ayant droit)	6
Allocation de chômage	10
Allocation Parents Isolés (API)	3
Type d'hébergement	
Hébergé par les parents	67
Logement indépendant	19
Hébergé par des amis	4
Autres hébergement (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Foyers de Jeunes Travailleurs, autres foyers...)	10
Lieu d'habitation	
Zone Urbaine Sensible (ZUS)	22
Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	9
Hors ZUS, hors ZRR	69

* : ces chiffres sont des moyennes sur l'ensemble des cinq années du programme.

Source : Parcours - Traitement : Dares.

Quatre jeunes sur dix sont à la recherche d'un emploi. Parmi eux, près de 90 % sont inscrits à l'Anpe et 60 % perçoivent une indemnisation du régime d'assurance chômage.

Au printemps 2003, la situation professionnelle de ces jeunes est restée à peu près stable : 49 % sont en emploi contre 47 % un an plus tôt. Toutefois, elle s'est améliorée pour les jeunes femmes, globalement plus diplômées, dans une conjoncture plutôt mal orientée (49 % en emploi à la mi-2003, contre 44 % à la mi-2002) (tableau 6).

Au cours du temps, les jeunes en emploi occupent davantage un emploi non aidé : 70 % à la sortie, 77 % un an et 81 % deux ans après la fin « théorique ».

Stéphanie MAS (Dares).

Encadré 2

LE LOGICIEL PARCOURS : UN OUTIL DE SUIVI ESSENTIEL DU PROGRAMME TRACE

Les missions locales et les PAIO utilisent le logiciel Parcours pour gérer les dossiers des jeunes accueillis, notamment les jeunes bénéficiaires du programme TRACE. Les bases de données issues du logiciel permettent de décrire les caractéristiques individuelles du jeune, les situations qu'il occupe sur le marché du travail, les démarches effectuées au sein de la structure et auprès d'autres partenaires.... Seuls quelques opérateurs externes du programme TRACE disposent du logiciel Parcours. Pour les autres, la saisie des dossiers se fait au sein de la structure qui pilote le dispositif localement.

Afin de se rapprocher des besoins des conseillers, le logiciel a fait l'objet d'une refonte, dans sa forme et dans son fonctionnement (passage de Parcours 2 à Parcours 3). Les bases de données sont désormais accessibles à l'ensemble des conseillers (siège, antenne, permanence), dès lors qu'une connexion Internet est possible. Les remontées d'information aux niveaux régional et national sont également améliorées.

Encadré 3

LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES PORTENT UN JUGEMENT POSITIF SUR LE DISPOSITIF

Un jeune sur deux estime que son passage en TRACE a eu un impact bénéfique sur sa situation professionnelle, 18 % jugeant même cet effet très bénéfique. Ceux qui sont en emploi ou en formation ont plus souvent une opinion positive que les autres : 57 % des jeunes en emploi, contre 44 % de ceux en recherche d'emploi pensent que leur passage en TRACE a eu un effet au moins assez positif sur leur situation professionnelle. Les trois quart des jeunes jugent leur conseiller utile, voire indispensable. Un jeune sur deux aurait néanmoins souhaité avoir plus de contact avec lui.

Près d'un tiers des jeunes est toujours en relation avec une mission locale ou une PAIO, deux ans et demi après leur entrée en TRACE. Les jeunes qui suivent une formation sont les plus nombreux dans ce cas (57 %), tout comme ceux en recherche d'emploi (42 %). Un jeune en emploi sur quatre se rend toujours dans le réseau, ce qui laisse penser que l'insertion sociale ou professionnelle n'est pas complètement aboutie. Un jeune sur sept continue à avoir un lien avec celui ou celle qui fut leur référent durant cette période d'accompagnement.

Pour en savoir plus

Berger E., Defosseux M., De Palmas J.-P., Even K., Mas S., Sanchez R., Zamora P. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », *Premières Synthèses*, Dares, n°52.3, décembre.

Berger E., Defosseux M., Even K., Fleuret A., Mas S., Sanchez R. (2004), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi, trois ans après la sortie d'un contrat aidé : entre consolidation professionnelle et réinstallation dans le chômage », *Premières Synthèses*, Dares, n°32.1, août.

Defauquet V. (2000), « TRACE, une offre de services accrue pour des jeunes en situation de grande précarité », *Premières Synthèses*, Dares, n°35.1, août.

Labbé P., Lion J. (2000), « TRACE : un programme attendu et apprécié par les acteurs », *Premières Synthèses*, Dares, n°33.2, août.

Mas S. (2001), « TRACE en 2000 : un dispositif tourné vers les jeunes en grande difficulté », *Premières Synthèses*, Dares, n°37.1, septembre.

Mas S. (2002), « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif TRACE », *Premières Synthèses*, Dares, n°34.1, août.

Mas S. (2003), « TRACE en 2002 : Elargissement du programme d'accompagnement et expérimentation de la Bourse d'Accès à l'Emploi », *Premières Synthèses*, Dares, n°42.1, octobre.

Mas S. (2003), « TRACE : un parcours accompagné vers l'autonomie », *Premières Synthèses*, Dares, n°44.1, octobre.

Les programmes d'animation et d'actions régionales en 2003

Par Maurice Ménigot

Initiés par le CNML dès 1990, les programmes régionaux sont décidés par un comité de pilotage régional composé de l'Etat, du Conseil Régional, de l'Association Régionale des missions locales et plus généralement des partenaires signataires du Protocole 2000.

Les programmes d'actions régionaux

L'organisation, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de ces programmes sont confiées, pour la plupart des régions, à l'Association ou l'Union Régionale des missions locales. Pour sept régions, ces tâches sont confiées à un autre organisme.

Ils sont réalisés avec l'appui des directeurs et techniciens des missions locales sur les axes prioritaires et concernent :

- le développement des compétences des salariés du réseau en tenant compte des priorités locales, régionales et nationales
- l'accompagnement des missions locales dans leur démarche de progrès
- la communication interne et externe du réseau
- la capitalisation et les échanges de pratiques
- l'appui technique à la mise en place du système Parcours 3
- le cas échéant, l'animation régionale des réseaux de parrainage

Quelques résultats

► la formation des équipes de missions locales et PAIO

- **209 actions de formation** sur 365 sessions ayant réuni 4 418 stagiaires en 1 246 journées de formation, uniquement sur les formations mutualisées ;
- Des formations à caractère local et régional ainsi que des formations longues pour les conseillers (CIP, CEFI et licence professionnelle) réalisés sur d'autres financements.

► la capitalisation et les échanges de pratique

- **11 régions** ont organisé des journées professionnelles réunissant l'ensemble du réseau avec leurs partenaires autour des actions exemplaires sur tous les champs d'activité en direction des jeunes : chiffres clés, initiatives du réseau, parrainage, accès à l'emploi, relation avec le monde économique...

- des échanges thématiques ont été organisés autour des problématiques de santé, logement, justice, citoyenneté, égalité des chances, discriminations, gestion de l'agressivité, jeunes handicapés, l'apprentissage, l'intérim, TRACE...

► Parcours 3

- des réunions ont été mis en place autour de la mise en place de Parcours 3 (utilisateurs, référents, formation des directeurs, offre de service régional, ...)

► Accompagnement des missions locales dans leur démarche de progrès

- des réunions de directeurs sont organisées (fréquence mensuelle ou bi-trimestrielle) autour des questions d'actualité ou de thèmes en évolution ;
- des groupes techniques fonctionnent sur la formation des personnels, la communication, la gestion administrative et financière, le FSE, le parrainage, l'accompagnement psychologique, etc ...

Les animateurs régionaux, interface active entre tous les partenaires du réseau

Les animations régionales participent aux réunions régionales avec les partenaires du réseau (Etat, services déconcentrés, Conseil Régional, ANPE, AFPA, Education Nationale, ...) et nationales dans le cadre des groupes de travail du Conseil National des Missions Locales (CNML), des journées professionnelles de l'Association Nationale des Directeurs Mission Locale (ANDML), et de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF).

Le financement du programme est assuré par l'Etat, le FSE, les collectivités territoriales, les missions locales et la branche professionnelle pour les actions de formation mutualisées.

Annexes

Annexe 1 - Répartition régionale des effectifs

Annexe 2 - Répartition régionale des effectifs moyens

Annexe 3 – Répartition régionale des effectifs par métier

Annexe 4 - Répartition régionale des premiers accueils par âge

Annexe 5 - Répartition régionale des premiers accueils par niveau

Annexe 6 - Répartition régionale des entrées en mesures

Annexe 7 - Financement de l'activité principale : répartition par type de financeurs publics

Annexe 8 - Financement du réseau des missions locales et PAIO : financement d'activités principales et spécifiques, fonds gérés

Annexe 9 - Financement de l'activité principale : répartition par type de collectivités territoriales

Annexe 1 - Répartition régionale des effectifs

Régions	Effectif total			Effectif salarié			Effectif mise à disposition						
	Total	dont femmes en %	Nombre d'ETP	Total	dont femmes en %	Dont contrats aidés en %	Total	dont femmes en %	ANPE	Coll. Terr.	Administrations	GRETA	Autres
Alsace	234	78	202	214	78	21	19	74	17	2	0	0	0
Aquitaine	483	78	441	427	79	16	57	81	19	30	0	0	8
Auvergne	207	75	175	188	75	10	19	79	13	1	1	0	4
Bourgogne	286	77	227	238	77	24	48	75	23	6	3	3	13
Bretagne	404	74	353	370	76	14	34	68	15	11	5	1	2
Centre	302	75	253	269	75	13	33	76	15	14	0	0	4
Champagne-Ardenne	200	79	178	188	79	15	11	64	8	3	0	0	0
Corse	30	90	27	28	89	0	2	50	2	0	0	0	0
Franche-Comté	172	82	145	155	81	18	18	83	6	7	0	0	4
Ile-de-France	1420	70	1291	1237	69	16	183	80	54	115	5	1	8
Limousin	116	82	108	109	82	17	7	86	4	2	0	0	1
Lorraine	364	76	312	321	78	20	42	64	35	1	1	0	5
Languedoc Roussillon	315	71	270	260	72	29	55	73	10	45	0	0	0
Midi-Pyrénées	354	75	320	337	75	15	17	71	13	4	0	0	0
Basse-Normandie	209	78	182	195	78	12	14	76	2	4	6	0	2
Haute-Normandie	299	77	267	273	78	14	25	68	14	5	2	0	4
Nord-Pas-de-Calais	1007	69	899	919	68	19	88	66	26	34	1	0	27
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	783	76	727	687	75	18	97	85	26	67	0	0	4
Poitou-Charentes	329	75	292	292	75	13	37	72	12	20	0	0	5
Pays de la Loire	496	79	437	441	78	17	55	81	6	20	0	0	29
Picardie	281	75	257	247	76	26	34	68	17	7	0	0	10
Rhône-Alpes	992	75	854	893	75	14	98	72	40	52	0	0	6
France métropolitaine	9281	74	8218	8295	74	17	994	75	379	452	24	5	137
DOM	170	79	153	153	78	18	17	87	2	5	1	0	8
France entière	9451	75	8371	8440	74	17	1011	76	381	457	25	5	145

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion)- DARES

Annexe 2 - Répartition régionale des effectifs moyens

Régions	Nbe de structures	Nb de missions locales	Nb de PAIO	Effectif total	Effectif moyen	Effectif total ML	Taille moyenne ML	Effectif total PAIO	Taille moyenne PAIO
Alsace	14	9	5	234	16.7	202	22.5	31	6.3
Aquitaine	30	21	9	483	16.1	476	22.7	7	0.7
Auvergne	15	12	3	207	13.8	194	16.2	13	4.4
Bourgogne	17	14	3	286	16.8	263	18.8	22	7.4
Bretagne	17	17	0	404	23.8	404	23.8		
Centre	27	11	16	302	11.2	216	19.7	86	5.4
Champagne-Ardenne	18	8	10	200	11.1	153	19.2	46	4.6
Corse	5	3	2	30	6.1	25	8.3	5	2.7
Franche-Comté	15	8	7	172	11.5	113	14.1	59	8.4
Ile-de-France	88	80	8	1420	16.1	1375	17.2	45	5.6
Limousin	6	5	1	116	19.3	109	21.9	7	6.6
Lorraine	21	16	5	364	17.3	312	19.5	52	10.4
Languedoc-Roussillon	24	13	11	315	13.1	261	20.1	53	4.8
Midi-Pyrénées	11	11	0	354	32.2	354	32.2		
Basse-Normandie	16	8	8	209	13.0	145	18.2	63	7.9
Haute-Normandie	14	6	8	299	21.3	227	37.9	71	8.9
Nord-Pas-de-Calais	29	26	3	1007	34.7	1007	38.7	nc	nc
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	35	29	6	783	22.4	763	26.3	20	3.4
Poitou-Charentes	25	9	16	329	13.1	209	23.2	120	7.5
Pays de la Loire	28	14	14	496	17.7	386	27.6	110	7.8
Picardie	17	14	3	281	16.5	259	18.5	21	7.2
Rhône-Alpes	52	42	10	992	19.1	900	21.4	91	9.1
Total France métropolitaine	524	376	148	9281	17,7	8358	22,2	924	6,2
DOM	11	4	7	170	15.4	116	29.1	53	7.6
France entière	535	380	155	9451	17.7	8474	22.3	977	6.3

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

Annexe 3 - Répartition régionale des effectifs par métier (en %)

Régions	Effectif total	Insertion sociale et professionnelle	Information, communication	Gestion	Encadrement	Autres	Total
Alsace	234	70	7	11	8	3	100
Aquitaine	483	60	8	18	10	4	100
Auvergne	207	58	10	13	9	10	100
Bourgogne	286	54	9	14	8	14	100
Bretagne	404	62	8	17	8	5	100
Centre	302	63	6	12	11	8	100
Champagne-Ardenne	200	54	17	12	12	6	100
Corse	30	66	0	17	17	0	100
Franche-Comté	172	58	8	21	8	5	100
Ile-de-France	1420	60	12	11	13	5	100
Limousin	116	61	10	13	10	5	100
Lorraine	364	63	7	15	10	4	100
Languedoc-Roussillon	315	54	7	14	14	10	100
Midi-Pyrénées	354	64	3	18	11	4	100
Basse-Normandie	209	56	15	13	9	8	100
Haute-Normandie	299	58	10	17	9	6	100
Nord-Pas-de-Calais	1007	62	5	19	10	5	100
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	783	65	6	14	11	4	100
Poitou-Charentes	329	54	8	19	12	7	100
Pays de la Loire	496	56	11	18	11	4	100
Picardie	281	55	10	14	9	13	100
Rhône-Alpes	992	66	7	12	10	5	100
Total France métropolitaine	9271	61	8	15	10	6	100
DOM	170	59	10	8	11	12	100
France entière	9451	61	8	15	10	6	100

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

Annexe 4- Répartition régionale des premiers accueils par âge

Régions	16 / 17 ans		18 / 25 ans		Sous total 16-25 ans		Total 16-25 ans	26 ans et plus		Total 2003		Evolution 2003/2002			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Alsace	1 182	1 159	4 045	4 659	5 227	5 818	11 045	10	14	5 237	5 832	11 069	16.5%	16.9%	16.7%
Aquitaine	1 915	1 568	8 064	9 365	9 979	10 933	20 912	55	75	10 034	11 008	21 042	7.3%	1.1%	4.0%
Auvergne	737	628	2 909	3 486	3 646	4 114	7 760	4	5	3 650	4 119	7 769	9.3%	12.1%	10.7%
Bourgogne	1 245	1 133	3 991	4 435	5 236	5 568	10 804	87	83	5 323	5 651	10 974	16.2%	11.6%	13.8%
Bretagne	1 206	855	7 781	8 547	8 987	9 402	18 389	34	61	9 021	9 463	18 484	5.6%	3.4%	4.5%
Centre	1 493	1 277	5 367	5 905	6 860	7 182	14 042	29	26	6 889	7 208	14 097	10.8%	10.6%	10.7%
Champagne-Ardenne	792	707	4 068	4 157	4 860	4 864	9 724	2	2	4 862	4 866	9 728	23.7%	12.1%	17.6%
Corse	219	122	533	572	752	694	1 446	5	2	757	696	1 453	13.2%	8.4%	10.8%
Franche-Comté	869	711	2 549	3 186	3 418	3 897	7 315	146	173	3 564	4 070	7 634	-1.6%	-11.2%	-6.9%
Ile-de-France	6 298	4 033	31 152	32 760	37 451	36 793	74 244	493	547	37 944	37 340	75 283	9.1%	7.4%	8.3%
Languedoc-Roussillon	1 983	1 635	6 985	7 926	8 968	9 561	18 529	65	97	9 033	9 658	18 691	8.7%	9.7%	9.2%
Limousin	351	300	1 980	2 157	2 331	2 457	4 788	35	41	2 366	2 498	4 864	11.4%	6.0%	8.5%
Lorraine	1 137	942	4 730	5 161	5 867	6 103	11 970	16	16	5 883	6 119	12 002	1.8%	3.3%	2.5%
Midi-Pyrénées	1 101	914	5 451	6 050	6 552	6 964	13 516	15	36	6 567	7 000	13 567	10.0%	9.0%	9.5%
Nord-Pas-de-Calais	3 208	2 562	13 363	13 722	16 571	16 284	32 855	204	119	16 775	16 403	33 178	9.8%	11.8%	10.8%
Basse-Normandie	759	617	3 256	3 675	4 015	4 292	8 307	3	10	4 018	4 302	8 320	3.5%	4.5%	4.0%
Haute-Normandie	1 318	1 004	4 475	5 023	5 793	6 027	11 820	1	6	5 794	6 033	11 827	5.6%	6.3%	6.0%
Pays de la Loire	1 641	1 322	7 627	9 579	9 268	10 901	20 169	31	30	9 299	10 931	20 230	11.1%	6.6%	8.7%
Picardie	1 692	1 222	5 585	5 724	7 277	6 946	14 223	81	63	7 358	7 009	14 367	8.3%	6.7%	7.5%
Poitou-Charentes	1 050	1 009	4 847	5 628	5 897	6 637	12 534	218	184	6 115	6 821	12 936	9.9%	4.4%	6.9%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 209	3 698	13 976	15 736	18 185	19 434	37 619	189	267	18 374	19 701	38 075	10.4%	10.3%	10.3%
Rhône-Alpes	3 750	2 849	16 298	18 634	20 048	21 483	41 531	38	31	20 086	21 514	41 600	11.7%	11.6%	11.7%
Total métropole	38 155	30 267	159 032	176 087	197 188	206 354	403 542	1 761	1 888	198 949	208 242	407 190	9.5%	7.9%	8.7%
Guadeloupe	243	180	993	1 200	1 236	1 380	2 616	2	1	1 238	1 381	2 619	-1.0%	-3.6%	-2.3%
Guyane	122	133	541	758	663	891	1 554	0	0	663	891	1 554			nd
Martinique	167	138	904	1 149	1 071	1 287	2 358	14	25	1 085	1 312	2 397	8.9%	7.4%	8.1%
Réunion	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	nd	nd	nd			nd
Total avec DOM renseignés	38 687	30 718	161 470	179 194	200 158	209 912	410 070	1 777	1 914	201 935	211 826	413 760	9.4%	7.8%	8.6%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

Annexe 5 - Répartition régionale des premiers accueils par niveau

Régions	Niveau VI		Niveau Vbis		Niveau V		Niveau IV et plus		Évolution 2002 / 2001
	%	Évolution 2002/2001	%	Évolution 2002/2001	%	Évolution 2002/2001	%	Évolution 2002/2001	
Alsace	11.6	-1.3%	20.6	24.9%	38.8	17.9%	29.0	19.4%	17.0%
Aquitaine	10.0	3.3%	16.7	6.1%	36.9	9.7%	36.4	-0.4%	4.6%
Auvergne	9.4	14.3%	18.0	16.5%	34.8	15.8%	37.8	3.5%	10.8%
Bourgogne	12.2	6.7%	20.1	20.8%	36.4	19.0%	31.3	7.8%	14.0%
Bretagne	5.9	7.0%	13.3	-0.6%	36.3	9.7%	44.5	2.1%	4.6%
Centre	9.4	1.2%	20.2	9.0%	41.1	15.2%	29.3	8.7%	10.6%
Champagne-Ardenne	8.1	1.9%	17.5	8.8%	39.8	19.7%	34.6	25.1%	17.7%
Corse	12.9	-6.9%	26.6	9.0%	29.7	15.5%	30.8	20.2%	11.6%
Franche Comté	11.6	-15.6%	18.4	-4.1%	33.4	-6.7%	36.6	-5.5%	-7.0%
Ile-de-France	11.8	0.4%	17.2	3.8%	31.5	10.2%	39.5	12.1%	8.5%
Languedoc-Roussillon	11.0	3.5%	20.0	10.3%	33.7	15.7%	35.3	8.4%	10.6%
Limousin	9.7	11.9%	14.0	14.5%	34.3	16.7%	42.1	0.0%	8.4%
Lorraine	9.9	0.8%	17.7	4.1%	41.5	3.8%	30.8	1.1%	2.7%
Midi-Pyrénées	12.7	8.6%	17.4	8.2%	36.8	9.0%	33.1	11.1%	9.5%
Nord-Pas-de-Calais	6.7	2.7%	18.8	10.0%	38.7	9.3%	35.9	15.0%	10.9%
Basse-Normandie	11.1	-5.7%	19.0	1.7%	37.8	2.2%	32.1	12.4%	4.1%
Haute-Normandie	10.2	-2.7%	18.8	-2.5%	37.7	8.6%	33.3	11.6%	6.0%
Pays de la Loire	7.2	7.3%	16.3	10.1%	36.4	9.8%	40.1	7.0%	8.5%
Picardie	9.4	1.5%	20.0	7.7%	36.9	9.8%	33.7	7.2%	7.6%
Poitou-Charentes	8.9	-6.5%	16.0	8.6%	35.6	9.3%	39.4	7.0%	6.7%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	11.9	5.9%	19.4	9.3%	33.7	12.7%	35.1	10.3%	10.4%
Rhône-Alpes	9.2	2.5%	15.9	9.1%	35.1	13.4%	39.7	13.7%	11.7%
Total métropole	10.0	2.0%	17.8	7.6%	35.6	11.0%	36.6	9.4%	
Guadeloupe	15.3	10.5%	15.8	-13.6%	34.9	-5.1%	34.0	1.1%	-2.5%
Guyane	25.2	nd	21.9	nd	30.1	nd	22.8	nd	nd
Martinique	14.2	-15.8%	22.7	4.6%	32.3	16.4%	30.8	16.4%	7.8%
Réunion	-	nd	-	nd	-	nd	-	nd	nd
France entière	10.1	1.9%	17.8	7.4%	35.6	10.9%	36.5	9.4%	

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion)– DARES

Annexe 6 - Répartition régionale des entrées en mesures

Régions	Emploi	Formation en alternance	Formation	Retour en formation initiale	Autres situations	Nb d'entrées en mesures par jeune
Alsace	63.8%	4.4%	29.5%	1.4%	0.9%	1.4
Aquitaine	63.2%	6.0%	28.7%	0.8%	1.4%	1.5
Auvergne	60.8%	7.4%	30.6%	0.6%	0.7%	1.5
Bourgogne	60.4%	6.3%	31.3%	0.9%	1.0%	1.4
Bretagne	65.6%	4.1%	27.6%	1.7%	1.0%	1.5
Centre	61.1%	3.7%	33.5%	0.7%	0.9%	1.5
Champagne-Ardenne	57.7%	3.5%	37.7%	0.5%	0.5%	1.6
Corse	55.4%	5.9%	37.4%	0.3%	1.0%	1.3
Franche-Comté	52.8%	7.8%	37.1%	0.6%	1.6%	1.3
Ile-de-France	54.3%	6.2%	30.6%	1.5%	7.4%	1.4
Languedoc-Roussillon	63.0%	6.1%	28.0%	1.3%	1.5%	1.3
Limousin	62.0%	4.8%	30.8%	0.4%	2.0%	1.5
Lorraine	63.3%	6.2%	27.9%	1.6%	0.9%	1.4
Midi-Pyrénées	63.7%	6.5%	27.8%	1.0%	1.0%	1.5
Nord-Pas-de-Calais	49.3%	4.8%	43.8%	1.3%	0.8%	1.4
Basse-Normandie	47.4%	3.7%	48.0%	0.3%	0.6%	1.6
Haute-Normandie	57.7%	4.3%	36.6%	0.7%	0.7%	1.4
Pays-de-la-Loire	69.4%	4.2%	25.0%	0.8%	0.7%	1.5
Picardie	64.6%	4.1%	29.7%	0.8%	0.8%	1.4
Poitou-Charentes	57.2%	4.2%	36.8%	1.0%	0.8%	1.5
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	51.1%	5.5%	41.7%	0.6%	1.1%	1.4
Rhône-Alpes	62.5%	3.6%	32.2%	0.8%	0.9%	1.4
Total Métropole	58.9%	5.0%	33.2%	1.0%	1.9%	1.4

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

Annexe 7 - Financement de l'activité principale : répartition par type de financeurs publics

Région	Financement activité principale (FAP)	Subventions Etat	% FAP	Subvention organismes publics	% FAP	Subvention collectivités territoriales	% FAP	FSE	% FAP	Subvention organismes privés	% FAP
Alsace	7 943 858	2258461	28%	7 188 73	9%	3 913 670	49%	1 050 291	13%	2562	0,03%
Aquitaine	14 505 874	4431547	31%	594 493	4%	7 604 101	52%	1 742 459	12%	133275	0,92%
Auvergne	6 211 635	2062659	33%	417 614	7%	3 026 762	49%	687 773	11%	16828	0,27%
Bourgogne	7 216 672	2355454	33%	614 586	9%	3 020 920	42%	1 063 402	15%	162310	2,25%
Bretagne	12 551 899	3682299	29%	670 985	5%	6 396 073	51%	1 793 516	14%	9026	0,07%
Centre	9 529 120	3081397	32%	553 265	6%	4 837 327	51%	9 944 65	10%	62665	0,66%
Champagne- Ardenne	6 207 602	2059579	33%	310 986	5%	3 211 359	52%	616 500	10%	9178	0,15%
Corse	1 088 395	502517	46%	69 678	6%	516 200	47%	0	0%	0	0,00%
Franche Comté	4 722 815	1306743	28%	260 534	6%	2 568 799	54%	586 649	12%	90	0,00%
Ile-de-France	51 657 576	11957284	23%	2 331 989	5%	33 624 697	65%	3 408 893	7%	334713	0,65%
Limousin	3 480 722	1090417	31%	96 054	3%	1 814 685	52%	413 774	12%	65792	1,89%
Lorraine	10 425 621	3967312	38%	998 784	10%	4 539 066	44%	821 452	8%	99008	0,95%
Languedoc-Roussillon	9 350 603	2777000	30%	617 354	7%	4 643 089	50%	1 279 137	14%	34023	0,36%
Midi-Pyrénées	12 118 509	3460931	29%	456 141	4%	5 485 390	45%	2 716 046	22%	0	0,00%
Normandie (basse)	7 040 536	2219103	32%	272 976	4%	3 232 163	46%	1 315 471	19%	822	0,01%
Normandie (haute)	9 221 330	2729289	30%	489 304	5%	4 855 716	53%	1 117 378	12%	29643	0,32%
Nord-Pas-de-Calais	28 103 905	8403578	30%	1 707 012	6%	14 288 925	51%	2 556 180	9%	1148212	4,09%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	23 452 985	7066560	30%	847 590	4%	13 886 844	59%	1 612 354	7%	39637	0,17%
Poitou-Charentes	8 639 533	2285170	26%	579 709	7%	4 39 532	50%	1 390 748	16%	44373	0,51%
Pays de la Loire	14 211 982	4600115	32%	596 784	4%	7 146 649	50%	1 749 212	12%	119221	0,84%
Picardie	7 653 780	3213205	42%	722 463	9%	2 757 747	36%	902 668	12%	57697	0,75%
Rhône-Alpes	31 071 437	7579849	24%	1 746 918	6%	19 205 007	62%	2 476 482	8%	63180	0,20%
Total France métropolitaine	286 406 390	83090470	29%	15 674 088	5%	154914723	54%	30 294 852	11%	2432257	0,85%
DOM	6 182 593	3071258	50%	0	0%	1 591 171	26%	1 501 983	24%	18181	0,29%
total France entière	292 588 983	86 161728	29%	15 674 088	5%	156 505 894	53%	31 796 834	11%	2 450 438	0,84%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES, DGEFP

Annexe 8 - Financement du réseau des missions locales et PAIO : financement d'activités principales et spécifiques, fonds gérés

Régions	Subvention activité principale	% subv. totale	Subvention activités spécifiques	% subv. totale	Fonds gérés	% subv. totale	Total des subventions
Alsace	7 943 858	63%	3 861 873	31%	823 562	7%	12 629 293
Aquitaine	14 505 874	85%	2 460 380	14%	166 155	1%	17 132 409
Auvergne	6 211 635	80%	1 351 881	18%	159 181	2%	7 722 697
Bourgogne	7 216 672	84%	1 241 312	14%	112 129	1%	8 570 113
Bretagne	12 551 899	81%	2 175 796	14%	837 159	5%	15 564 854
Centre	9 529 120	86%	809 321	7%	730 201	7%	11 068 642
Champagne-Ardenne	6 207 602	88%	700 676	10%	130 234	2%	7 038 512
Corse	1 088 395	95%	54 938	5%	73 13	1%	1 150 646
Franche Comté	4 722 815	84%	846 105	15%	53 980	1%	5 622 900
Ile-de-France	51 657 576	85%	7 197 654	12%	1 699 760	3%	60 554 990
Limousin	3 480 722	84%	603 624	15%	39 432	1%	4 123 777
Lorraine	10 425 621	80%	2 330 610	18%	257 411	2%	13 013 642
Languedoc-Roussillon	9 350 603	89%	825 100	8%	273 424	3%	10 449 128
Midi-Pyrénées	12 118 509	88%	1 443 748	11%	183 243	1%	13 745 499
Normandie (basse)	7 040 536	95%	341 480	5%	15 785	0%	7 397 800
Normandie (haute)	9 221 330	87%	1 079 672	10%	312 932	3%	10 613 934
Nord-Pas-de-Calais	28 103 905	82%	5 821 679	17%	424 258	1%	343 49 842
Provence-Alpes-Côte- d'Azur	23 452 985	78%	5 896 348	20%	851 385	3%	30 200 718
Poitou-Charentes	8 639 533	76%	2 489 419	22%	182 334	2%	11 311 287
Pays de a Loire	14 211 982	89%	1 348 871	8%	459 744	3%	16 020 597
Picardie	7 653 780	81%	1 606 500	17%	145 788	2%	9 406 068
Rhône-Alpes	31 071 437	85%	5 255 074	14%	369 059	1%	36 695 570
Total France métropolitaine	286406390	83%	49742060	14%	8234471	2	344382919
DOM	6 182 593	97%	96 604	2%	104 780	2%	6 383 977
total France entière	292588982	83%	49 838 664	14%	8 339 251	2%	350 766 896

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES, DGEFP

Annexe 9 - Financement de l'activité principale : répartition par type de collectivités territoriales

Région	Financement activité principale (FAP)	Régions		Départements		Communes		EPCI		Autres établissements publics locaux		Total Coll. Terr.	
		subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP
Alsace	79 343 858	1 234 044	16%	192 711	2%	1 178 478	15%	1 284 075	16%	24 362	0.3%	3 913 670	49%
Aquitaine	14 505 874	2 152 233	15%	1 585 505	11%	3 531 095	24%	278 486	2%	56 782	0.4%	7 604 101	52%
Auvergne	6 211 635	815 493	13%	432 888	7%	1 331 973	21%	407 990	7%	38 417	0.6%	3 026 762	48%
Bourgogne	7 216 672	1 539 122	21%	223 985	3%	996 658	14%	213 799	3%	47 355	0.7%	3 020 920	42%
Bretagne	12 551 899	2 120 009	17%	763 278	6%	1 881 042	15%	1 631 744	13%	0	0.0%	6 396 073	50%
Centre	9 529 120	2 628 613	28%	81 992	1%	1 835 745	19%	158 960	2%	132 017	1.4%	4 837 327	50%
Champagne-Ardenne	6 207 602	1 596 871	26%	62 880	1%	1 288 457	21%	90 317	1%	172 834	2.8%	3 211 359	51%
Corse	1 088 395	241 039	22%	81 235	7%	193 927	18%	0	0%	0	0.0%	516 200	47%
Franche Comté	4 722 815	1 438 269	30%	283 514	6%	486 744	10%	357 360	8%	2913	0.1%	2 568 799	54%
Ile-de-France	51 657 576	9 951 052	19%	1 986 586	4%	18 881 882	37%	2 411 415	5%	393 762	0.8%	33 624 697	65%
Limousin	3 480 722	879 644	25%	414 879	12%	297 022	9%	203 753	6%	19 387	0.6%	1 814 685	52%
Lorraine	10 425 621	1 436 885	14%	278 626	3%	2 502 921	24%	287 678	3%	32 955	0.3%	4 539 066	43%
Languedoc-Roussillon	9 350 603	813 994	9%	671 418	7%	1 988 326	21%	1 074 399	11%	94 952	1.0%	4 643 089	49%
Midi-Pyrénées	12 118 509	1 784 391	15%	2 066 421	17%	1 210 566	10%	120 948	1%	303 063	2.5%	5 485 390	45%
Normandie (basse)	7 040 536	1 720 707	24%	242 291	3%	770 594	11%	438 201	6%	60 370	0.9%	3 232 163	45%
Normandie (haute)	9 221 330	2 691 847	29%	339 174	4%	1 380 079	15%	310 015	3%	134 602	1.5%	4 855 716	52%
Nord-Pas-de-Calais	28 103 905	5 064 245	18%	989 134	4%	5543928	20%	2 427 424	9%	264 195	0.9%	14 288 925	50%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	23 452 985	5 402 606	23%	1 161 725	5%	5 679 042	24%	1 498 755	6%	144 717	0.6%	13 886 844	59%
Poitou-Charentes	8 639 533	1 903 549	22%	182 712	2%	1 363 267	16%	747512	9%	142 492	1.6%	4 339 532	50%
Pays de la Loire	14 211 982	2 568 357	18%	376 591	3%	2 043 999	14%	1 834 112	13%	323 591	2.3%	7 146 649	50%
Picardie	7 653 780	343 458	4%	287 397	4%	1 492 267	19%	575 545	8%	59 081	0.8%	2 757 747	36%
Rhône-Alpes	31 071 437	9 106 045	29%	1 670 229	5%	6 896 078	22%	1 306 460	4%	226 195	0.7%	19 205 007	61%
Total France métropolitaine	286 406 390	57432472	20%	14375172	5%	62774090	22%	17658948	6%	2674041	0.9%	154914723	54%
DOM	6 182 593	1 049 648	17%	194 34	0%	477 547	8%	9316	0%	35 27	0.6%	1 591 171	25%
total	292 588 982	58 482 120	20%	14 394 605	5%	63 251 637	22%	17 668 264	6%	2 709 267	0.9%	156 505 894	53%

Source : Comptes rendus d'activité 2003 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES, DGEFP

- № 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- № 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- № 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- № 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- № 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- № 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- № 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- № 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- № 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- № 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- № 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- № 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- № 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- № 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- № 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTHEUX (DARES), octobre 1997.
- № 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- № 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- № 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- № 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- № 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- № 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- № 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- № 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- № 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- № 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- № 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- № 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- № 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTHEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- № 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- № 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- № 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- № 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROEHLICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- № 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- № 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- № 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- № 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- № 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- № 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- № 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- № 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares* -, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- № 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- № 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exploratoire auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- № 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTE, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- № 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- № 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- № 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- № 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- № 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- № 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- № 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- № 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- № 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- № 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- № 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- № 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- № 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADÉ et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- № 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- № 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADÉ, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- № 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- № 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- № 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- № 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- № 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- № 64 *Enquête « REPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- № 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLY (GIP-MIS), janvier 2003.
- № 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- № 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- № 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- № 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.

- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.
- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS)*, novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Age et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance : une revue de la littérature*, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS, octobre 2004
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.
- N° 85 *Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes Acemo*, par l'ENSAE Junior Etudes, octobre 2004.
- N° 86 *Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation Unédic dans le cadre du PARE* (plan d'aide au retour à l'emploi), par Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER (IRES), avec la collaboration statistique de Hervé Huyghues Despointes, octobre 2004.
- N° 87 *Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ?*, par Abdenor BRAHAMI et Catherine DANIEL, novembre 2004.
- N° 88 *Plan national d'action pour l'emploi 2004. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail, novembre 2004.
- N° 89 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares) et E. YILMAZ (stagiaire du DESS «Techniques statistiques et informatiques» Université Panthéon Assas Paris 2), décembre 2004.
- N° 90 *Les pouvoirs du temps. La transformation des régulations dans les organisations du travail après la RTT*, par Michel PEPIN, en collaboration avec Bernard DOERFLINGER, Yves JORAND, Myriame MAUFROY (ESSOR Consultants), janvier 2005.
- N° 91 *Mixité professionnelle et performance des entreprises, le levier de l'égalité*, par Catherine ACHIN, Dominique MEDA, Marie WIERINK, janvier 2005.
- N° 92 *La place du travail dans l'identité*, par Hélène GARNER, Dominique MEDA (Dares), et Claudia SENIK (Delta, Paris IV), janvier 2005.
- N° 93 *Audit de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO)*, par Heidi WECHTLER, janvier 2005.
- N° 94 *Modalités de passage à 35 heures des TPE*, par Victor DE OLIVEIRA, février 2005
- N° 95 *Evaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires*, par Christine CHARPAIL, Tristan KLEI, Serge ZILBERMAN, février 2005.
- N° 96 *Contribution Delalande : quels dispositifs similaires ou alternatifs en Europe du Nord*, par Violaine DELTEIL et Dominique REDOR (GIPMIS), février 2005.
- N° 97 *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup Wolff (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 97bis *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique. Annexes*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup WOLFF (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 98 *La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable*, par Mchèle FORTE, Myriam NISS, Marie-Claude REBEUH, Emmanuel TRIBY (BETA, Cereq, Université Louis Pasteur de Strasbourg), février 2005.
- N° 99 *Bilan d'activité 2003 des missions locales et des PAIO*, par Camille BONAÏTI (Dares) et Amaria SEKOURI (DGEFP), avril 2005.